

RÉPONSE RÉCAPITULATIVE SUR L'INTEGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE EN ASIE DU SUD-EST

La présente réponse récapitulative a été établie à partir de recherches menées par le personnel d'iKNOW Politics et de contributions présentées par les experts d'iKNOW politics suivants : Nelia Agbon, Directrice résidente principale de pays pour les programmes concernant Mindanao, National Democratic Institute ; Anamika Rai, Administratrice résidente de programme pour le Népal, National Democratic Institute, et Mandav Sadcheva (en collaboration avec l'équipe d'UNIFEM à Bangkok), UNIFEM.

Question

« Quels sont les exemples, documents et/ou études de cas qui illustrent le processus d'intégration de la dimension de genre dans la législation de l'Asie du Sud-Est ? » - Sonia Palmieri, Vietnam.

Introduction

Depuis la fin des années 90, la notion d'intégration de la dimension de genre n'a cessé de gagner en popularité. Les organisations internationales et les gouvernements nationaux donnent de ce terme de nombreuses définitions, dont la plus généralement usitée est la définition donnée par la Commission européenne, à savoir :

« Intégrer la dimension de genre, c'est tenir compte de cette dimension dans toutes les étapes des processus politiques – élaboration, application, suivi et évaluation – en vue de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit en conséquence d'évaluer la manière dont les politiques influent sur la vie et le statut des femmes et des hommes, et d'assumer la responsabilité de leur modification si nécessaire. C'est ainsi qu'il sera possible de donner corps au concept d'égalité des sexes dans la vie des femmes et des hommes et de créer ainsi un espace pour tous au sein des organismes et des communautés afin de contribuer à la structuration d'une vision partagée du développement humain durable, ainsi qu'à sa concrétisation ».

L'intégration de la dimension de genre a acquis de l'importance dans les processus de démocratisation en Asie du Sud-Est et est préconisée par des organisations internationales, des gouvernements nationaux et des organismes et groupements des femmes à but non lucratif dans la plupart des pays de la région comme un précieux instrument permettant de réaliser l'égalité des sexes et le développement durable.

La présente réponse récapitulative met en exergue le rôle et les contributions des acteurs susmentionnés dans la prise en compte de la dimension de genre dans les politiques et législations nationales des pays d'Asie du Sud-Est.

Accords et conventions internationaux

Au cours des dix dernières années, nombreux ont été les pays à travers le monde à signer le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des

femmes et plusieurs autres accords et traités internationaux visant à lutter contre la violence à l'encontre des femmes et à réaliser l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie. Les pays d'Asie du Sud-Est ont ratifié plusieurs de ces accords internationaux. Ainsi le Bangladesh, le Cambodge, l'Indonésie, le Népal, les Philippines, Sri Lanka, la Thaïlande et Timor-Leste figurent au nombre des signataires de la Convention. Les pays d'Asie du Sud-Est sont non seulement devenus parties aux accords internationaux, ils s'en servent également comme fondement pour leurs cadres législatifs et politiques nationaux. Nelia Agbon, experte d'iKNOW politics et Directrice résidente principale de pays pour les programmes concernant Mindanao, du National Democratic Institute, signale que les représentants du Congrès des Philippines travaillent actuellement à la rédaction d'une charte fondamentale pour les femmes, dans un effort de conformité aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et dont le texte est appelé à constituer une législation exhaustive pour la lutte contre la discrimination à l'égard contre des femmes (Agbon, N. *Expert opinion*. 2008)

Parallèlement, les organisations internationales jouent un rôle anticipateur en ce qu'elles veillent à ce que la dimension de genre soit incorporée dans les plans et programmes nationaux et internationaux destinés à l'Asie du Sud-Est. Au Bangladesh par exemple, des bailleurs de fonds internationaux ont mobilisé des crédits devant permettre d'engager un consultant international chargé d'évaluer la mesure dans laquelle les perspectives d'égalité des sexes sont incorporées dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), tandis qu'en Inde, le Groupe de travail interinstitutions sur les femmes et le développement chapeaute les activités de soutien de l'égalité des sexes accomplies au niveau national, en particulier en intégrant la question de la parité dans les principaux processus de planification gouvernementaux (Resource Guide for Gender Theme Groups. 2005, p. 56).

Défis :

En dépit des incidences favorables des accords et conventions internationaux sur l'intégration de la dimension de genre dans les politiques et programmes nationaux de la région d'Asie du Sud-Est, il reste encore des obstacles considérables à surmonter pour créer des programmes qui tiennent dûment compte des questions de parité. Selon les experts du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la faible compréhension des questions concernant l'égalité et la non-discrimination fondée sur le sexe, par opposition à l'égalité sur le fond, risque de faire d'une législation, qui semble promouvoir la prise en compte des besoins et des intérêts des femmes, un outil qui ne serve à protéger qu'une égalité de pure forme (Sadcheva, M. *Expert opinion*. 2008).

Gouvernements nationaux et législation

« Les politiques ou plans d'action nationaux définissent le mandat officiel pour l'action et peuvent servir à mesurer les progrès accomplis et pour en évaluer les résultats. »
(Neimanis, A., p. 67).

Il est particulièrement important, pour les pays d'Asie du Sud-Est, où les gouvernements jouent un rôle important à l'heure d'instaurer une dynamique dans la vie publique et politique, de disposer d'un mandat officiel pour l'action. Les institutions gouvernementales sont décisives pour intégrer la dimension de genre dans la politique nationale et les cadres législatifs, et ont un certain nombre de raisons pour favoriser l'intégration de la dimension de genre, comme celle de devenir des interlocutrices respectées au sein de la communauté internationale, d'aborder des questions sociopolitiques importantes pour stimuler le développement économique et de démocratiser la région dans son ensemble.

Signataires d'accords internationaux et de protocoles régionaux, les gouvernements nationaux se doivent d'élaborer des programmes et des législations tenant compte des questions de parité. Pour honorer les obligations qu'ils ont contractées à l'échelle internationale, les gouvernements sont mieux disposés à prendre en compte les questions de parité dans les politiques et législations nationales. Ainsi, la loi générale sur les crédits, adoptée aux Philippines en 1998, astreint les organismes gouvernementaux à réservé une part de leurs crédits à des projets portant sur des questions de parité. Cette loi incite les

organes de l'État à prendre en compte les questions de parité dans leur travail et à faire des approches sexospécifiques une partie intégrante de leurs programmes.

En outre, les gouvernements d'Asie du Sud-Est tiennent compte des questions de parité dans leur législation lorsqu'ils abordent les grands problèmes sociaux qui se posent dans leurs pays. Un exemple éloquent est celui du droit de la femme à la propriété foncière et l'égalité entre hommes et femmes en matière d'héritage en Asie du Sud-Est lesquels, récemment encore, étaient restreints, voire, dans certains pays, totalement déniés. Pour régler ces questions clés et éliminer les stéréotypes, les gouvernements ont adopté un ensemble de lois et réglementations reconnaissant à la femme le droit à la terre et à hériter des biens de son époux ou des autres membres de sa famille. L'Assemblée nationale du Vietnam, par exemple, a adopté, en novembre 2006, la loi sur l'égalité des sexes et réformé en 2005 la loi agraire, reconnaissant ainsi les droits fonciers de la femme et garantissant que son nom figure dans les actes de propriété foncière.

L'intégration de la dimension de genre est également devenue partie intégrante des processus de démocratisation amorcés dans la région de l'Asie du Sud-Est au début des années 90. Selon Anamika Rai, experte d'iKNOW politics et Administratrice résidente de programme pour le Népal, du National Democratic Institute, le Gouvernement népalais a accompli, depuis le rétablissement de la démocratie en 1990, des progrès considérables en adoptant des initiatives politiques et diverses mesures tendant à réaliser l'égalité des sexes. Au nombre de ces initiatives figurent la création du Ministère de la femme, de l'enfance et de la protection sociale, et l'adoption, dans le Dixième programme pour le développement, de dispositions sur les mesures d'action positive visant à renforcer le rôle des femmes dans la fonction publique (Rai, A. *Expert opinion*. 2008). En outre, l'engagement des gouvernements en faveur de la tenue d'élections libres et justes dans leurs pays respectifs a conduit à des réformes législatives dans les procédures et législation électorales. De telles réformes ont progressivement permis aux femmes de s'engager davantage en politique. Ainsi, la loi électorale de 2007 de l'Assemblée constituante du Népal garantit une représentation féminine de 50% parmi les membres de l'Assemblée élus dans le cadre du système de la représentation proportionnelle. Cette réforme a permis aux femmes de remporter 32,87% des sièges au parlement lors des élections qui se sont tenues le 10 avril 2008 (Rai, A. *Expert opinion*. 2008).

Défis :

Les institutions gouvernementales non seulement ont du mal à trouver du personnel qualifié pour rédiger des politiques et législations tenant compte des aspects de parité ; elles souffrent aussi d'un manque de données ventilées par sexe et de conclusions à jour issues de recherches. Parmi les dix étapes décrites par le PNUD dans son manuel intitulé « Gender Mainstreaming in Practice », la recherche est considérée comme une étape décisive pour définir un programme ou une politique crédible et efficace (Neimanis, A., p. 19). Malheureusement, la plupart des pays d'Asie du Sud-Est ne disposent pas de ressources financières et humaines suffisantes pour effectuer les recherches et analyses exhaustives qui les aideraient à prendre en compte les aspects de parité des sexes.

Un autre défi que doivent relever les gouvernements est celui de l'application et de l'exécution des lois tenant compte des sexospécificités. Selon l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), ces difficultés peuvent s'expliquer par des contraintes budgétaires, une faible responsabilisation de la part des institutions politiques et de la société face aux questions d'égalité, et des carences administratives et institutionnelles des organes de l'État s'agissant de gérer les politiques de l'égalité dans la région (Land Tenure Reform and Gender Equality. 2006, p. 1)

Les groupements de femmes et organisations à but non lucratif

L'intégration de la dimension de genre dans la politique et la législation est activement préconisée par les organismes à but non lucratif, et en particulier par les groupements de femmes et les organisations à but non lucratif. Nelia Agbon suggère que de nombreuses raisons peuvent expliquer les progrès accomplis dans le domaine de l'intégration de la dimension de genre en Asie du Sud-Est, et notamment :

« la détermination des groupements de femmes qui ont collaboré dans le cadre de campagnes de plaidoyer spécifiques » (Agbon, N. *Expert opinion*. 2008).

Un bon exemple d'une tel plaidoyer est le travail des mouvements et organisations de femmes en Inde qui militent activement pour l'adoption du *Reservation Bill*, qui réserve aux femmes au moins 33% des sièges au Parlement et à l'Assemblée législative. En outre, des organisations de femmes de toute la région ont aidé des organes gouvernementaux à rédiger de nouvelles constitutions reconnaissant l'égalité de droits entre hommes et femmes, et qui ont réussi à faire adopter différentes réformes législatives et politiques. Ainsi, en Thaïlande, des groupements des femmes ont milité pour le droit pour la femme mariée de conserver son nom de famille d'origine et pour l'adoption d'un quota au sein des conseils de village qui prendraient des décisions sur des affectations de crédits par le biais d'une proposition gouvernementale de financement au niveau des villages (The Challenge of Implementing Gender Responsive Legislation in Central Asia. 2005, p. 67).

Défis :

Bien que les organisations et groupements de femmes jouent un rôle important à l'heure de militer pour l'intégration de la dimension de genre dans la politique et la législation nationales, ils n'ont que des ressources limitées, ce qui restreint leur sphère d'action et d'influence. Souvent, ils ne peuvent pas financer la publication d'outils didactiques, le détachement de leurs employés dans des régions pour y mener des campagnes de plaidoyer, leur participation à des manifestations et conférences internationales, etc. Ces contraintes affaiblissent considérablement la base des organisations et des groupements de femmes ainsi que leur capacité d'influer sur les décisions de politique.

Conclusion

L'intégration de la dimension de genre est devenu un outil important en ce qu'elle préconise des valeurs et des principes démocratiques en Asie du Sud-Est. Ce processus associe gouvernements nationaux, organisations internationales et institutions de femmes à but non lucratif, et passe par une approche globale des questions d'égalité dans la région. Il est indéniable que, au cours de la dernière décennie, les femmes ont accompli des progrès significatifs dans la vie publique et sociale. Ainsi, une enquête menée par l'Union interparlementaire a révélé que la proportion de femmes aux parlements d'Asie a augmenté, passant de 13,2% à 17% entre 1995 et 2008 (Ballington, J. 2008, p. 14). Qui plus est, les gouvernements ont non seulement signé les grandes conventions internationales visant à éliminer la discrimination fondée sur le sexe et à assurer l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les sphères de la vie, ils se sont également engagés dans des réformes politiques et législatives dans leurs pays respectifs. Les lois et règlements tenant compte des questions de parité sont devenus partie intégrante de processus de réforme démocratiques qui se poursuivent dans la région. De tel progrès n'auraient pas pu être réalisés sans les mesures résolues d'appui et de plaidoyer des groupements et organisations de femmes dans la région, dont le nombre a sensiblement augmenté au cours de ces dernières années.

COMPLEMENTS DE LECTURE :

1. Agbon, Nelia. L'expérience de Philippines. *Expert opinion*. 2008
<http://www.iknowpolitics.org/fr/node/6188>
2. Ballington, Julie. Égalité en politique : Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements. Union interparlementaire (UIP). 2008. <http://www.iknowpolitics.org/fr/node/5415>
3. Gender Equality in East Asia: Progress, and the Challenges of Economic Growth and Political Change (lecture recommandée : pages 67 à 71). Banque mondiale. 2005. <http://siteresources.worldbank.org/INTEAPHALFYEARLYUPDATE/Resources/genderequality.pdf>
4. L'intégration de la dimension de genre en pratique. http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/gender_mainstreaming/general_overview_en.html
5. Joint Statement of the ASEAN High-Level Meeting on Good Practices in CEDAW Reporting and Follow-up. Association des pays de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). 2008. <http://www.aseansec.org/21309.htm>
6. Land Tenure Reform and Gender Equality. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD). 2006. [http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/\(search\)/64FF792CAE6DF527C1257108003F59AA?OpenDocument&highlight=2.land,tenure,reform,gender,equality&fromsearch=yes&query=Land+Tenure+Reform+and+Gender+Equality](http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/(search)/64FF792CAE6DF527C1257108003F59AA?OpenDocument&highlight=2.land,tenure,reform,gender,equality&fromsearch=yes&query=Land+Tenure+Reform+and+Gender+Equality)
7. Liste des lois et projets de loi sur l'égalité des sexes, la lutte contre la violence familiale, la lutte contre la traite et la participation à la vie politique en Asie méridionale. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). 2008. <http://www.iknowpolitics.org/fr/node/5880>
8. Liste de ratifications des instruments de l'ONU par pays (Asie du Sud-Est). Organisation des Nations Unies. 2007. www.un.or.th/ohchr/countries/ratifications.doc
9. Neimanis, Astrida. Gender Mainstreaming in Practice: A Handbook. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). http://www.undp.org/women/docs/RBEC_GM_manual.pdf
10. New Law on Gender Equality Will Greatly Improve Viet Nam's Legal Regime. Division de l'information de l'ONU. 2007. <http://www.un.org/News/Press/docs/2007/wom1593.doc.htm>
11. Putting Gender Mainstreaming into Practice. Division des problèmes sociaux émergents, ONU-CESAP. 2003. <http://www.unescap.org/publications/detail.asp?id=843>
12. Rai, Anamika. L'expérience du Népal. *Expert opinion*. 2008. <http://www.iknowpolitics.org/fr/node/6191>
13. Resource guide for Gender Theme Groups. Division de la promotion de la femme de l'ONU, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). 2005. <http://www.iknowpolitics.org/fr/node/5764>
14. Sadcheva, Manav et l'équipe d'UNIFEM Bangkok (Shoko Ishikawa, Ccpannin Llaptaweesath, Ryratana Rangsitpol, Amarsanaa Darisuren, Patharaporn Theeratham). *Expert opinion*. 2008. <http://www.iknowpolitics.org/fr/node/5880>
15. Strengthening Women's Political Participation in Indonesia (lecture recommandée : chapitre II). Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA). 2002. <http://www.iknowpolitics.org/fr/node/205>
16. The Challenge of Implementing Gender Responsive Legislation in Central Asia. Banque mondiale. 2005. <http://www.iknowpolitics.org/fr/node/1750>
17. Egalité des sexes et promotion de la condition de la femme : le rôle des commissions parlementaires. Union interparlementaire (UIP). 2007. <http://www.iknowpolitics.org/fr/node/5427>
18. Vichit-Vadakan, Juree ; Jaturongachoke, Ketkanda ; Tansanganwong, Pamornrat, et Björkman, Håkan. Women's Rights to a Political Voice in Thailand. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Women for Democratic Development Foundation (WDDF). 2006. <http://www.iknowpolitics.org/fr/node/129>.